Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 17 (1872)
Heft: 13

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire fédéral a adressé aux autorités militaires des Cantons la circulaire suivante :

Nous avons l'honneur de vous informer qu'après avoir pris connaissance des réponses des Cantons à notre circulaire du 26 janvier 1872, c. nº 80/5, concernant l'acquisition des caisses d'outils d'armuriers et des caisses de pièces de rechange, nous avons pris à cet égard les décisions suivantes :

1º La fabrication des caisses que les Cantons commanderont à la Confédération, sera confiée à l'atelier fédéral de montage à Berne.

2º Les prix auxquels cet atelier se chargera de ce travail sont les suivants :

Caisse d'outils avec inscriptions	fr.	80
Outillage	»	320
	Fr.	400
Caisse de pièces de rechange avec inscriptions . . .	fr.	70
Equipement	»	485
	Fr.	555

Ces chiffres ne pourront toutefois pas rester longtemps les mêmes en raison de la cherté croissante des matières premières et de la main-d'œuvre.

3º Les Cantons qui veulent se charger eux-mêmes de la fabrication des caisses pour les bataillons de carabiniers, recevront la même indemnité que ci-dessus pour le contenu des caisses d'outils et des caisses de pièces de rechange.

4º La Confédération renonce à l'acquisition de l'outillage des anciennes caisses d'outils.

Afin que nous puissions prendre les mesures d'exécution nécessaires, nous prions les Cantons de bien vouloir nous indiquer, au plus tard jusqu'au 31 juillet courant, si et combien de caisses ou le contenu de celles-ci, ils désirent recevoir de l'atelier fédéral de montage, et cela non seulement pour les bataillons de carabiniers, mais aussi pour les bataillons d'infanterie.

Nous prions également les Cantons qui veulent se charger eux-mêmes de la fourniture des caisses, de les faire fabriquer sans délai.

Le chef du Département militaire fédéral,
CÉRÉSOLE.

Genève. — Nos lecteurs apprendront avec regret la mort d'un de nos estimés concitoyens, M. le colonel fédéral d'artillerie Perrier.

M. Ritzchel vient d'être nommé inspecteur des milices de notre Canton, en remplacement de M. Demaurex; ce dernier, malgré toutes les instances faites auprès de lui, n'a pu continuer d'occuper plus longtemps les fonctions qu'il n'avait acceptées du reste que passagèrement ; il a reçu les plus chaleureux remerciements pour la manière distinguée dont il a rempli sa place, et les plus vifs témoignages de regrets l'accompagnent dans sa retraite. *(Patrie.)*

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, lieut.-colonel fédéral d'artillerie; Ch. BOICEAU, capitaine fédéral. — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris, ou à la librairie Georg, à Genève.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.